



Le chemin de la vigne méditerranéenne  
sur les traces de Magon entre la Sicile et la Tunisie

## APPEL d'OFFRES N° 004/2015 DANS LE CADRE DU PROJET 2AS1.1/010-MAGON

Cahiers des charges pour l'exécution de deux lots de travaux d'aménagement (génie civil)

### Art 1. Objet de l'appel

La Chambre Syndicale Nationale des Producteurs des Boissons Alcoolisées-UTICA, 4 rue Ferjani Bel Hadj Ammar- Cité El Khadra-Tunis, représentée par son président Mr Mohamed Ben Cheikh, en sa qualité de Partenaire du projet 2AS1.1/010 – MAGON *Le chemin de la vigne méditerranéenne sur les traces de Magon entre la Sicile et la Tunisie*, publie un appel d'offres pour la sélection d'une entreprise spécialisée dans les travaux d'aménagement (génie civil) conformément aux spécifications administratives et techniques citées dans les cahiers des charges et selon les lois applicables et les conditions figurant dans le présent document. Cet appel s'encadre dans le Contrat de Subvention signé le 24 décembre 2013, approuvé par le DDG n. 491/S du 23 décembre 2013 IX DPR et par l'annexe IX-Convention de Partenariat.

**Les cahiers des charges relatifs auxdits lots de travaux, à réaliser dans la cave de Kurubis à Korba et dans la cave UCCV de Megrine, sont disponibles aussi auprès du BUREAU MAGON 2 rue Yasmina El Menzah 1 Tunis Khadra-Tunis, de 09H à 15 H 30 tous les jours sauf le samedi.**

### Article 2 : Documents constitutifs de l'offre

Les documents constitutifs de l'appel d'offres sont les suivants :

#### A- dossier administratif :

- Déclaration sur l'honneur (annexe 1 au cahier des charges)
- Registre de Commerce actualisé
- Attestation d'affiliation à la CNSS
- Attestation d'Impôts valable à la date limite de la remise des offres
- Cahiers des charges techniques dûment signés

#### B- dossier technique :

- Références du soumissionnaire

#### C- dossier financier :

- Bordereau des prix plus tableau récapitulatif (annexe 3)
- Soumission (annexe 2 au cahier des charges)

### **Article 3 : Procédure de participation**

Tout adjudicateur, intéressé par cette consultation, soumis aux exigences légales et possédant toutes les garanties nécessaires pour assurer la mise en œuvre de cette appel d'offres dans les meilleures conditions, peut participer à la mise à disposition du lot, conformément aux spécifications techniques mentionnées dans les cahiers de charges.

**Les adjudicateurs devront soumettre leurs offres dans deux enveloppes distinctes :**

La première, **enveloppe «A»** : porte le nom de l'adjudicateur et contient les documents administratifs tels que mentionnés dans l'art.2

La deuxième, **enveloppe «B»** : porte le nom de l'adjudicateur et contient les documents techniques et financiers tels que mentionnés dans l'art.2

**Les deux enveloppes «A» et «B» devraient être placées dans une enveloppe qui ne porte aucune indication de l'identité du soumissionnaire, comme suit :**

**NE PAS OUVRIR : Consultation n°004/2015  
TRAVAUX D'AMENAGEMENT PROJET 2AS1.1/010 MAGON  
Coopération transfrontalière Italie-Tunisie 2007-2013**

**CAHMBRE SYNDICALE NATIONALE DES PRODUCTEURS DES  
BOISSONS ALCOOLISEES-UTICA, BUREAU MAGON  
2 RUE YASMINA EL MENZAH 1 – 1004 TUNIS**

Toute enveloppe externe faisant référence au nom de l'adjudicateur sera automatiquement exclue de cet appel à proposition.

### **Article 4 : Date limite d'acceptation des offres**

Les offres doivent parvenir à l'adresse mentionnée sous plis fermés, par remise directe.

Le dernier délai de la remise des offres est fixé pour le **04 Janvier 2016 à 13h00.**

Toute offre parvenant après cette date sera rejetée et le cachet du bureau d'ordre de la FSB faisant foi.

### **Article 5 : Validité de la durée de l'offre**

La validité des offres est estimée à 30 jours (à compter du jour qui suit la date du dernier délai de remise des offres). Durant cette période le soumissionnaire n'a pas le droit d'augmenter son offre

## **Article 6 : Ouverture et tri des offres**

La Commission d'évaluation expressément constituée se charge de l'ouverture des enveloppes et du dépouillement. Les offres sont examinées de la manière suivante :

Première étape : le comité de dépouillement vérifie la conformité des documents administratifs requis.

Deuxième étape : le comité de dépouillement se charge de la vérification de l'offre technique proposée par l'adjudicateur. Les dossiers techniques retenus seront soumis à un comparatif des offres financières afin de choisir le moins disant.

L'ouverture des enveloppes des offres se fait en deux réunions :

- lors de la première réunion, seules les enveloppes des offres administratives seront ouvertes et examinées
- lors de la deuxième réunion, les enveloppes techniques et financières des offres administratives retenues seront examinées.

## **Article 7 : Modalité de paiement**

L'adjudicateur doit soumettre 4 copies de la facture et sera payé de la manière suivante :

- \* 40% du montant global des travaux après la signature du contrat à titre d'avance.
- \* 50% du montant global des travaux après la réception provisoire de la totalité des travaux.

Le 10% du montant global (retenue de garantie) sera prélevé proportionnellement à chaque virement. Ladite retenue de garantie sera libérée à compter 60 jours de la date de la réception définitive des travaux.

## **Article 8: Délai d'exécution des travaux**

L'adjudicateur s'engage à respecter le planning d'exécution des activités du lot dans les différents sites selon le calendrier fourni dans le cahier des charges (annexe 4) et suivant les indications techniques fournies par les MdO, auquel il doit adresser la remise de ses rapports.

Les délais d'exécution proposés doivent être scrupuleusement respectés sous peine d'application, sans préavis, d'une pénalité de retard égale à 1% de la valeur des tâches non réalisées par semaine de retard plafonnée à 5% de ladite valeur. Lorsque ce plafond est atteint la FSB se réserve le droit d'annuler le marché.

## **Article 9 : Déficit de mise en œuvre et annulation du marché**

La Chambre garde le droit d'annuler le marché :

- Si l'adjudicateur n'a pas respecté ses obligations. Dans ce cas, il l'avertit en lui envoyant une lettre recommandée afin qu'il réponde à ses obligations dans un délai ne dépassant pas les dix jours à compter de la date de l'envoi de l'avertissement et suite à l'expiration de ce délai, la Chambre peut charger l'adjudicateur qu'elle juge approprié.
- En cas de fraude dans le type et la qualité des résultats des travaux ou non-conformité avec les spécifications techniques, la rémunération sera refusée.

## **Article 10 : Règlement des litiges**

Le règlement des litiges relatifs à la mise en œuvre du contrat se fait par consentement mutuel et dans le cas où ceci ne sera pas possible on peut avoir recours au consultatif pour régler ces litiges à l'amiable conformément au décret 123 de l'ordre 3158 de l'année 2002 (du 17 Décembre 2002) relatif à l'organisation des marchés publics. Si le règlement des litiges ne pourrait pas se faire à l'amiable, il y aura recours aux tribunaux uniquement de Tunis.

La Chambre Syndicale Nationale des Producteurs des Boissons Alcoolisées-UTICA,  
Partenaire du Projet MAGON  
Le président  
Mr Mohamed Ben Cheikh

Tunis, le 14 décembre 2015

## **Annexe 1 à l'Appel d'Offre 004/2015**

### **Déclaration sur l'honneur :**

**Je soussigné (Nom et prénom à préciser) :.....**

**Représentant de l'entreprise : .....**

**Inscrite au registre de commerce le..... sous le numéro.....**

**Demeurant à .....**

**.....**

**Et énoncé par ce qui suit l'entreprise chargée de l'exécution des travaux d'aménagement du lot dont l'AdO pour la Chambre syndicale Nationale des producteurs des boissons alcoolisées dans le cadre du projet 2AS1.1/010-MAGON.**

**J'atteste l'exactitude des données et des informations que j'ai fournies, et que je ne suis pas en état de faillite ou de condamnation pénale.**

**Fait à ..... Le .....**

**Signature et cachet du soumissionnaire**

## **Annexe 4 à l'Appel d'Offre 004/2015**

### **Planning:**

| <b>Nature des travaux</b>       | <b>Durée des travaux en semaines</b> |
|---------------------------------|--------------------------------------|
| <b>Génie civile</b>             | <b>2 semaines</b>                    |
| <b>Menuiserie et peinture</b>   | <b>2 semaines</b>                    |
| <b>Plomberie et électricité</b> | <b>2 semaines</b>                    |
| <b>Total</b>                    | <b>6 semaines</b>                    |

**NB : Les durées des travaux suggérées sur le tableau étant les maximales autorisées, sauf indications diverses de la part du MdO, qui seront précisés dans le contrat.**

## **Annexe 2 à l'Appel d'Offre 004/2015**

### **Soumission:**

**Je soussigné**

**(Nom et prénom) : .....**

**Agissant pour le compte de l'entreprise.....**

**Inscrite au registre de commerce le..... sous le numéro.....**

**Demeurant à .....**

**.....**

**Inscrit à la caisse nationale de la sécurité sociale sous le n° : .....**

**Dossier fiscal n° : .....**

**Attente avoir examiné les pièces graphiques ainsi que les bordereaux quantitatifs et descriptifs de la nature des travaux et lu les cahiers des charges, pour l'exécution des travaux d'aménagement du lot lequel est composé de :**

- **Cahier des charges administratives**
- **Soumission**
- **Bordereau des prix**
- **Planning**

**Après avoir pris conscience de la qualité de l'étude et de l'importance des travaux demandés, je m'engage à signer l'appel d'offres en conformité avec les conditions précisées dans le cahier des charges et selon le prix précisé dans le bordereau des prix et relatif au lot dont l'AdO et qui est égale à : (Hors TVA, en chiffres et en lettres)**

**.....**

**Ce prix a été fixé de ma part et sous ma responsabilité et n'est donc pas négociable ni révisable.**

**En cas d'acceptation de mon offre, je m'engage à réaliser la totalité des travaux dans un délai de ..... à partir de la date de signature du contrat.**

**Fait à .....le .....**

**Adjudicateur :**

**(Nom et prénom, Titre, Signature, Cachet)**

### **Annexe 3 à l'Appel d'Offre 004/2015**

#### **Bordereau des prix:**

| <b>Nature des travaux</b>       | <b>Prix HTVA</b> |
|---------------------------------|------------------|
| <b>Génie civil</b>              |                  |
| <b>Menuiserie et peinture</b>   |                  |
| <b>Plomberie et électricité</b> |                  |
| <b>Total hors taxes</b>         |                  |

# **APPEL d'OFFRES N° 004/2015**

## **DANS LE CADRE DU PROJET 2AS1.1/010-MAGON**

Cahiers des charges pour l'exécution de deux lots de travaux d'aménagement (génie civil)

### **Art 1. Objet de l'appel**

La Chambre Syndicale Nationale des Producteurs des Boissons Alcoolisées-UTICA, 4 rue Ferjani Bel Hadj Ammar- Cité El Khadra-Tunis, représentée par son président Mr Mohamed Ben Cheikh, en sa qualité de Partenaire du projet 2AS1.1/010 – MAGON *Le chemin de la vigne méditerranéenne sur les traces de Magon entre la Sicile et la Tunisie*, publie un appel d'offres pour la sélection d'une entreprise spécialisée dans les travaux d'aménagement (génie civil) conformément aux spécifications administratives et techniques citées dans les cahiers des charges et selon les lois applicables et les conditions figurant dans le présent document. Cet appel s'encadre dans le Contrat de Subvention signé le 24 décembre 2013, approuvé par le DDG n. 491/S du 23 décembre 2013 IX DPR et par l'annexe IX-Convention de Partenariat.

**Les cahiers des charges relatifs auxdits lots de travaux, à réaliser dans la cave de Kurubis à Korba et dans la cave UCCV de Megrine, sont disponibles aussi auprès du BUREAU MAGON 2rue Yasmina El Menzah 1 Tunis Khadra-Tunis, de 09H à 15 H 30 tous les jours sauf le samedi.**

### **Article 2 : Documents constitutifs de l'offre**

Les documents constitutifs de l'appel d'offres sont les suivants :

A- dossier administratif :

- Déclaration sur l'honneur (annexe 1 au cahier des charges)
- Registre de Commerce actualisé
- Attestation d'affiliation à la CNSS
- Attestation d'Impôts valable à la date limite de la remise des offres
- Cahiers des charges techniques dûment signés

B- dossier technique :

- Références du soumissionnaire

C- dossier financier :

- Bordereau des prix plus tableau récapitulatif (annexe 3)
- Soumission (annexe 2 au cahier des charges)